COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2021

WWW.EPTB-LOIRE.FR

Le Comité syndical, présidé par Daniel Fréchet, s'est tenu le 14 octobre 2021 à Orléans, à l'Hôtel de Région Centre-Val de Loire.

D'un point de vue institutionnel, le Comité syndical a été l'occasion pour le Président d'accueillir les délégués nouvellement désignés par leur collectivité, suite aux élections départementales et régionales de juin dernier.

Pour la partie financière, on retiendra l'accueil favorable réservé aux propositions formulées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2022, ainsi que le vote de la décision modificative n°3 ayant pour objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires, sans appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Le **taux 2021 de la redevance soutien d'étiage** a été fixé à 0,0101658. Son évolution depuis 2007 s'inscrit entre un minimum de 0,0089824 (2016) et un maximum de 0,0107391 (2015). Le taux moyen sur 15 ans s'élève quant à lui à 0,0100299.

S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

Nouvelle exposition
www.eptb-loire.fr/expo-cartagogeau

GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Le Comité syndical a été informé du vote favorable du Comité de bassin Loire-Bretagne sur le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC), le 7 octobre dernier. Celui-ci marque une étape importante dans la concrétisation de ce projet, dont l'Etablissement a pris l'initiative depuis plusieurs années, et qu'il a approuvé le 7 juillet, en présence de Madame la Préfète coordonnatrice de bassin. Le 15 septembre, ce projet avait fait l'objet d'une présentation préalable, par des élus de l'EP Loire, à la Commission Inondations-Plan Loire du Comité de bassin.

C'est une première en France, puisqu'il s'agit du premier avis de ce type rendu pour un PAIC, dispositif auquel peuvent recourir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Ceci, afin notamment d'assurer leur rôle d'ensemblier pour le traitement de problématiques « de bassin » dans le domaine de la gestion de l'eau et des risques naturels associés.

Pour rappel, la démarche déclinée dans le PAIC privilégie l'agrégation des partenaires, sur un mode volontaire, en proximité territoriale, autour d'objectifs partagés. Elle reflète fidèlement la proposition avancée dès l'origine par l'Etablissement, à savoir un positionnement à l'échelle du bassin fluvial s'appuyant sur un syndicat mixte existant, garant d'un dialogue structuré entre collectivités et avec l'Etat. Avec pour objectif d'assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers.

Le Comité syndical a également été l'occasion de signaler l'organisation d'une nouvelle série de réunions avec les EPCI, en proximité territoriale, à l'échelle de chacune des 6 plateformes envisagées : Angers, Tours, Blois, Orléans, Nevers et Vichy. Ceci afin de continuer d'avancer dans la mise en œuvre du PAIC et d'approfondir les échanges en lien avec l'anticipation du transfert de gestion des digues domaniales à l'horizon 2024.

Enfin, il a été rappelé le soin pris à faciliter la compréhension du PAIC et permettre une communication la plus accessible possible, avec la production par l'Etablissement d'un nouvel épisode de sa e-loire.tv ainsi que d'un livret de vulgarisation spécifiques.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Le Comité syndical a relevé les fortes contraintes s'exerçant durablement sur le budget de l'Etablissement.

Pour 2022, il a retenu 4 objectifs : assurer le respect des engagements souscrits ; permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés ; maîtriser le montant total des contributions des collectivités et celui de la redevance pour soutien d'étiage ; poursuivre le rééquilibrage entre Départements et Régions, d'une part, et Intercommunalités, d'autre part.

Ayant été rappelé que l'exercice s'appuierait sur un budget principal et deux annexes, consacrés respectivement aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

Egalement que les sources de financement, par ordre d'importance décroissant, sont actuellement : la redevance pour soutien d'étiage, la contribution des collectivités, les cofinancements Europe/Etat/Agence et les subventions reçues de collectivités.

Compte tenu à la fois des baisses successives des contributions des collectivités membres, ainsi que des fortes incertitudes caractérisant les autres sources de financements, il a été convenu le maintien pour 2022 du niveau actuel de contributions, à hauteur de 2,3 M€, et une redevance soutien d'étiage autour du montant moyen observé pour la période 2007-2021.

Tout ceci, afin de sécuriser le volume d'interventions de l'Etablissement.

L'Etablissement public Loire, au service des collectivités (Régions, Départements, Villes et Intercommunalités) qui le composent, contribue depuis plus de 35 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.

POINT D'INFORMATION SUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE 2021

Réalisation de visites virtuelles des ouvrages proposant notamment des parcours 360°

Les élus ont noté que l'étiage 2021 est marqué par un été particulièrement humide, à l'exception de l'amont du bassin de l'Allier qui a nécessité un soutien significatif. La retenue de Naussac a ainsi contribué à hauteur de 43 Mm³ à la réalimentation de l'Allier. Au plus fort du soutien, de fin juillet à mi-août, les lâchers de Naussac représentaient ainsi plus de 60% du débit de l'Allier à Vic-le-Comte. Le soutien d'étiage de l'Allier s'est prolongé jusqu'à début octobre à la station de Vieille-Brioude, à hauteur de 80% du débit observé. Il a été suspendu le 4 octobre.

Si le soutien des débits de l'Allier à la confluence Allier-Chapeauroux a été nécessaire pendant 93 jours, sur l'axe Loire en revanche, il s'est résumé à une journée en septembre.

Au 5 octobre, les volumes disponibles étaient de 66 Mm³ pour Villerest (maximum pour la saison) et 137 Mm³ pour Naussac (74% du volume maximal).

Il a été relevé que les objectifs fixés à l'Etablissement pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire, en termes de débit moyen journalier, ont tous été atteints, permettant la satisfaction des besoins des activités humaines et des milieux aquatiques.

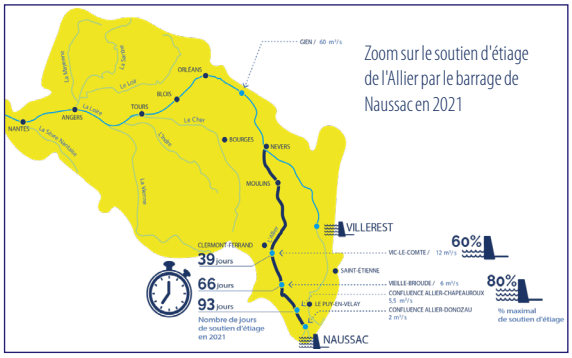

ANALYSE PRÉALABLE À UNE ÉTUDE HMUC SUR LES AXES ALLIER ET LOIRE

En réponse à la sollicitation de Mme la Préfète coordonnatrice de bassin, et compte tenu de l'enjeu stratégique majeur de la gestion équilibrée de la ressource en eau des axes Allier et Loire ainsi que de son adaptation aux changements climatiques et socio-économiques, le Comité syndical a marqué son accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une analyse préalable au lancement d'une étude de type « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) sur ces 2 axes.

Du fait notamment de l'implication de l'Etablissement sur ces questions à l'échelle du bassin fluvial, tant à travers la gestion des 2 ouvrages structurants de soutien d'étiage, qu'à travers les actions d'animation et d'expertise territoriales qu'il porte (SAGE et PTGE), ou de maîtrise d'ouvrage d'autres études de type HMUC.

Le contenu de ce travail s'articulera autour de 4 volets : l'identification d'un questionnement avec l'Etablissement, la DREAL Centre-Val de Loire et l'Agence de l'eau ; le recueil des attentes des différents usages de l'eau ; l'état des lieux des connaissances disponibles et des nouvelles à acquérir : l'élaboration d'un cahier des charges d'une étude de type HMUC.

CHER MONTLUÇONNAIS : PORTAGE D'UN CONTRAT VERT ET BLEU

Au vu des multiples intérêts (technique, organisationnel et financier) et en complémentarité avec le contrat territorial dont l'Etablissement assure le portage, le Comité syndical a donné son accord pour faire acte de candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le portage de la préfiguration d'un Contrat Vert et Bleu sur le Cher montluçonnais et solliciter des subventions auprès de cette même Région, de l'Agence de l'eau et des fonds européens notamment LEADER via le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

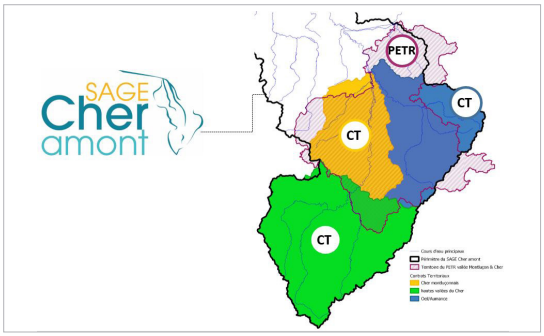

PROJET LIFE «LOIRE FORÉZIENNE»

Dans le prolongement de sa manifestation d'intérêt de 2019, pour le projet « Morfose » (dénomination initiale), le Comité syndical a confirmé son accord pour une participation, en tant que bénéficiaire associé, au projet LIFE « Loire Forézienne » déposé par le Département de la Loire auprès de la Commission européenne, et dont l'objectif est de s'attaquer aux causes profondes du dysfonctionnement du système fluvial.

L'implication de l'Etablissement concernerait principalement la maîtrise d'ouvrage d'une action de diffusion des résultats à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, et plus largement auprès de l'ensemble de ses partenaires de la communauté scientifique comme des gestionnaires, *via* la réalisation d'un document technique de retour d'expérience.

Le Comité syndical a été informé de la signature, le 15 octobre, du Contrat Territorial Haut-Allier 2021-2023 porté par l'Etablissement. Après 3 années de démarche participative et l'élaboration d'un programme d'actions en cohérence avec la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier, ce sont 21 maîtres d'ouvrage qui s'engagent pour agir en faveur des milieux aquatiques et de la ressource en eau, avec le soutien de l'Agence de l'eau.